

COMMUNE DE LONGEVES

Convocation du 24/04/2022

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le jeudi 5 mai 2022 à 20 h.

Ordre du jour :

- Présentation du dispositif « collecte des biodéchets » par Cyclad
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 avril 2022
- Travaux de remise en état de l'éclairage de la mairie et de l'église par le SDEER
- Consommation électrique au stade : compte-rendu
- Achat d'une armoire en inox pour L'Envol
- Commission voirie : point sur les travaux à venir
- Demande de subvention de l'Etablissement Français du Sang
- Planning des élections législatives des 12 et 19 juin prochain

Le Maire,

SEANCE DU 5 MAI 2022

Affiché le 12/05/2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi cinq mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LECORGNE, maire.

Etaient présents : M. BERTHELOT Philippe, M. CODOGNET Jean-Gaël, Mme DUBOSQ Cindy, M. FERRET Bruno, Mme FERRON Sylvie, M. GRENTHE Xavier, M. LECORGNE Dominique, Mme LÉGER Jacqueline, Mme ORDRONNEAU Oihana, M. REDON Lionel, M. SARRAZIN Florian.

Excusés : Mme GONIN Caroline, M. MEMON Stéphane, Mme RIBAGER Marie-Aude.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme DUBOSQ Cindy.

Des remerciements sont adressés par la famille de Madame LÉGER et la Famille de Monsieur ROBIN.

Deux techniciens présentent au Conseil Municipal le dispositif « collecte des biodéchets » mis en place par Cyclad. 4 bacs seront répartis dans la commune (impasse du Chumeau, rue de la Beloterie, rue de l'église, rue des Hérons). Une réunion d'information auprès des habitants aura lieu à L'Envol le 31 mai 2022 à 19h.

Délibération n° 1.-

TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DE L'ÉCLAIRAGE DE LA MAIRIE ET DE L'ÉGLISE PAR LE SDEER

Monsieur le Maire présente les devis du SDEER :

Lieu des travaux	Montant des travaux SDEER	Montant Prise en charge de la Mairie
Mairie	1 889,76	944,88
Église	1 803,86	901,93
Rue du Pont	1 463,34	1 463,34
Lieu-dit Pouzeau	819,38	409,69
TOTAL	5 976,34 €	3 719,84 €

Ces dépenses ont été inscrites au budget 2022/investissement article 21234 réseaux d'électrification. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve les devis proposés par le SDEER, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier, et précise que le remboursement sera immédiat dès que les travaux auront été effectués.

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE AU STADE : COMPTE RENDU

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GRENTHE Xavier. Il expose au Conseil Municipal l'étude qu'il a faite sur les consommations électriques au stade sur les années 2020 et 2021 en s'appuyant sur les données du compteur LINKY en outre. Il met évidence que le fonctionnement du système EJP a été utilisé sur des jours d'utilisation du stade pour les entraînements du club de Foot d'Andilly. Une réflexion doit avoir lieu sur les consommations faites sur ces périodes EJP. EJP signifie Effacement de Jour de Pointe. C'est une option EDF grâce à laquelle l'électricité revient à un prix qui se rapproche de celui du kWh en heures creuses durant 343 jours. Les 22 jours restants l'électricité est à un prix bien plus élevé. Comme les 22 de pointe sont fixés en fonction de la météo, ils changent tous les ans. C'est pour cela que le calendrier EJP n'est jamais le même d'une année à l'autre.

Délibération n°2.-

ACHAT D'UNE ARMOIRE EN INOX POUR L'ENVOI

Monsieur le Maire donne la parole à madame LÉGER Jacqueline. Elle propose d'acquiescer une armoire en inox qui sera installée dans la cuisine de la salle de spectacle, ce qui permettrait de stocker le matériel nécessaire à la Commune lors de l'organisation de spectacle de la Commune ou toute autre manifestation faite par elle. Une proposition de l'Entreprise CASSERON est présentée au Conseil Municipal. Madame LÉGER précise que le matériel de la cuisine de la salle lors de sa construction avait été acheté auprès de celle-ci.

La référence de l'armoire inox est de type AF1 2m10 d'un montant de 1968€ TTC.

Une négociation a été faite pour une armoire inox de dimension 2m20 à un prix identique.

Cette achat a été budgété en investissement pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, autorise l'achat de cette armoire, demande que les dimensions soient vérifiées et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

COMMISSION VOIRIE : POINT SUR LES TRAVAUX A VENIR

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT Philippe. Il précise que les travaux ont été budgétés pour l'année 2022, les augmentations permanentes des prix et des délais de livraison.

Les travaux suivants sont validés par le Conseil Municipal :

- chemin de la Bonnelière en enrobé
- rue du Marais en PAP (Point A Temps)
- du carrefour de La Bonnelière jusqu'à la bosse direction rue du Marais en PAP (Point A Temps)
- du carrefour de La Bonnelière direction les éoliennes en PAP (Point A Temps)

Des ralentisseurs sont à l'étude.

Départ de Monsieur FERRET Bruno

Délibération n°3.-

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Monsieur le Maire a reçu une demande de subvention de l'association des donneurs de sang comme l'an passé. 3 dons du sang sont prévus cette année à L'Envol (8 mars – 11 juillet – 25 novembre). L'association sollicite une subvention d'un montant de 150€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention de 150€ à l'association des donneurs de sang.

PLANNING DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN PROCHAIN

Deux plannings sont à compléter pour les deux tours des élections législatives, les 12 et 19 juin prochains. Les bureaux ferment à 18h.

QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie du 8 mai en présence des élus d'Andilly-les-Marais ;
- Remerciement aux bénévoles de la bibliothèque pour « le mois du Japon » 1er rendez-vous samedi 7 mai.
- Rencontre avec Energy Team et le conseil municipal jeudi 12 mai ;
- Rencontre avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) – l'EPFNA (Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine) le jeudi 5 mai et la SEMDAS ;
- Point sur les travaux à la mairie (plus de tuiles à ce jour) ;
- Assemblée générale de création de la société citoyenne en Aunis Atlantique à la salle de La Passerelle d'Andilly le 17 mai 2022 ;

Ne restant rien à l'ordre du jour, le président clôt la séance. La séance est levée à 22h50.